

# TROPHEES LUMIVILLE 2010 DE LA CONCEPTION LUMIERE

## REGLEMENT

### ARTICLE 1

Dans le cadre de la 8e édition du Salon international LumiVille, CDO, l'association des Concepteurs Lumière et Eclairagistes (ACE) et la Ville de Lyon organisent un concours ayant pour thème la réalisation de mise en lumière extérieure et intérieure, et nommé « les Trophées LumiVille de la Conception Lumière ».

L'objectif de ce concours est de récompenser les concepteurs ayant été auteurs en 2009 de mises en lumière extérieures et intérieures, singulières par leur côté conceptuel et/ou artistique, leur aspect esthétique, et/ou reposant sur une technologie innovante.

### ARTICLE 2

Ce concours s'adresse aux concepteurs lumière et aux créateurs indépendants dans le domaine de l'éclairage architectural. Les concepteurs situés hors Union Européenne devront faire partie d'une association de concepteurs indépendants clairement identifiée.

Le dossier de candidature devra identifier les partenaires de la réalisation, le concepteur, le maître d'ouvrage, le BET, l'entreprise d'installation, les fournisseurs de matériels, etc. La propriété intellectuelle de la réalisation devra être clairement identifiée.

### ARTICLE 3

Quatre prix seront attribués:

- **Prix du patrimoine bâti** : il s'agit là de mise en lumière de bâtiments publics ou privés devant être visibles depuis l'espace public, gratuitement. Le concours est ouvert tant aux bâtiments contemporains qu'aux monuments classés historiques.
- **Prix de l'espace public** : les espaces publics comprennent les aménagements lumière des espaces urbains, ruraux, naturels, qu'il s'agisse de places, de rues, de quais, de parcs...
- **Prix du jeune concepteur lumière** : cette catégorie est ouverte aux candidats de moins de 35 ans au 31 décembre 2009 et récompense une œuvre pérenne ou éphémère réalisée en 2009. Un concepteur vainqueur du Prix du jeune concepteur ne pourra plus présenter de candidature dans cette catégorie.
- **Prix « InLight Expo » de l'espace intérieur** : cette nouvelle catégorie récompensera la mise en lumière pérenne d'un espace intérieur quel qu'en soit l'usage (culturel, commercial, industriel, tertiaire ...)

### ARTICLE 4

#### CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers **non reliés** seront présentés sur format A4 en langue française ou anglaise. Il est expressément recommandé au candidat de respecter le règlement qui suit sous peine d'exclusion de sa candidature par la commission technique.

Par ailleurs, il ne sera accepté d'un même candidat qu'un seul dossier par catégorie.

La qualité de la présentation du dossier sera déterminante et fera partie de la notation

Partie 1 (examinée par la commission technique, et résumée de façon anonyme pour le jury)

- Le nom et l'adresse du candidat, son cursus universitaire ou professionnel
- La déclaration du candidat qu'il vit de son activité de concepteur lumière
- la catégorie dans laquelle la réalisation est présentée
- l'identité de la réalisation, avec son intitulé, sa situation géographique, le périmètre d'intervention
- l'identité du maître d'ouvrage
- autorisation du maître d'ouvrage d'utiliser des images de la réalisation dans le cadre de la communication des Trophées LumiVille
- la liste des partenaires associés à l'opération : BET, architecte, paysagiste, installateur, sponsors éventuels
- la date de début des études, la date de la réalisation ou de l'inauguration

Partie 2 (examinée et notée par le jury)

**Les pages suivantes ne devront pas faire mention de l'identité du concepteur ni comporter de signes d'identification (logos, initiales ...).**

### Chapitre 1 (2 pages A4 maximum + 1 plan)

Concept - Originalité de la réponse par rapport au programme - Qualités esthétiques dans son environnement - Mise en valeur des espaces, des perspectives et des volumes

- Texte expliquant le projet conceptuel, par rapport au programme initial
- Développement des effets nocturnes obtenus, des mises en valeurs réalisées (en s'appuyant sur les photos fournies)
- Plan masse du projet, avec implantation du matériel selon l'échelle

### Chapitre 2 (2 pages A4 maximum)

Confort visuel - Non éblouissement nocturne - Qualités de vie dans le projet - Ambiance créée - Amélioration du cadre de vie et des usages

- Texte expliquant le changement de pratiques nocturnes envisagées et réellement obtenus
- Une note éventuelle du maître d'ouvrage sur le déroulement du projet et sur l'impact de la réalisation
- Détail des ambiances créées (en s'appuyant sur les photos fournies), du confort visuel obtenu

### Chapitre 3 (3 pages A4 maximum)

Développement durable - Sources utilisées - Matériaux utilisés - Gestion des allumages prévue - Consommation du projet - Prévisions de maintenance

- Dossier technique présentant les sources utilisées, leur nombre, les matériaux choisis, les puissances consommées, les cycles mis en place, les choix de maintenance.

### Chapitre 4 (2 pages A4 maximum)

Insertion physique et géographique du matériel dans l'espace - Intégration ou dissimulation des sources et réseaux sur l'architecture - Choix des matériaux et des couleurs

### Chapitre 5 (6 A4 maximum)

Illustrations. Ces prises de vues permettront de comprendre et d'apprécier les thèmes développés dans la partie 2.

- 3 photographies de jour du sujet dans des angles différents
- 3 photographies de nuit de la réalisation (si possible dans les mêmes angles que les photos de jour)

Ces photos seront aussi enregistrées sur CD ROM, référencées (Nom projet et n°vue) en 200 dpi et 72 d pi

### Partie 3 (exposition au salon Lumiville et support de communication à la presse)

Lors du salon LumiVille, une exposition de tous les projets présentés sera réalisée.

Il est demandé au candidat de fournir une composition libre en format A2 du projet qu'il présente, comprenant l'identité du projet, les auteurs, les photos de la réalisation, une description du concept, des enjeux et tout autre élément que le candidat souhaitera développer.

### **Ne pas imprimer cette composition A2**

Le fichier sera enregistré sur CD ROM en deux résolutions :

- 200 dpi pour que CDO puisse éventuellement faire un tirage papier
- 72 dpi pour que CDO puisse éventuellement projeter sur écran le projet durant le salon LumiVille.

## ARTICLE 5

Le jury appréciera les projets et opérera son classement suivant les critères suivants :

- Concept - Originalité de la réponse par rapport au programme - Qualités esthétiques dans son environnement - Mise en valeur des espaces, des perspectives et des volumes (note 8/20)
- Confort visuel - Non éblouissement nocturne - Qualités de vie dans le projet - Ambiance créée - Amélioration du cadre de vie et des usages (note 5/20)
- Développement durable - Sources utilisées - Matériaux utilisés - Gestion des allumages prévue - Consommation du projet - Prévisions de maintenance (note 3/20)
- Insertion physique et géographique du matériel dans l'espace - Intégration ou dissimulation des sources et réseaux sur l'architecture - Choix des matériaux et des couleurs (note 2/20)
- Qualité de présentation du dossier (note 2/20)

Chaque membre du jury attribuera à chaque projet une note sur 20 points maximum.

## ARTICLE 6

L'ensemble des documents transmis par le candidat est réputé libre de droit pour leur utilisation par CDO, l'ACE et la Ville de Lyon dans le cadre de la communication sur les « Trophées LumiVille de la Conception Lumière.

## ARTICLE 7

### COMPOSITION DU JURY

La présidence du jury est assurée à tour de rôle par l'un des 3 partenaires des Trophée LumiVille : CDO, l'ACE et la Ville de Lyon. Le jury est composé des représentants des partenaires, de personnalités agissant dans le domaine de la conception lumière, de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, de la recherche, etc. tous reconnus pour leurs compétences et leur intérêt pour la conception lumière.

## ARTICLE 8

Les quatre prix sont dotés chacun d'une prime de 3000 €. Les candidats dont les projets seront nommés (3 par catégorie) devront être présents à la remise des prix. Par ailleurs, les projets répondant au présent règlement pourront être exposés dans l'espace dédié au salon LumiVille.

## ARTICLE 9

La proclamation des résultats aura lieu dans le cadre des salons LumiVille et InLight Expo, lors de la soirée de l'ACE le mercredi 2 juin 2010.

**Les dossiers de candidature sont à retourner au plus tard le 19 avril 2010 à :**

CDO - Trophées LumiVille 2010  
Immeuble Le Portant  
152 Grande rue de Saint-Clair  
69300 Caluire – France  
Téléphone : +33 (0) 4 72 37 40 31 61